



DOCUMENT A CONSERVER

EDITION 2023

# D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs**



*Ce document a été spécialement réalisé à votre attention.  
Je vous souhaite une lecture attentive de ce D.I.C.R.I.M.  
afin que nos comportements permettent de faire face  
à de tels risques.*

*Votre maire,  
Serge DEMANGE*

# D.I.C.R.I.M.

**MAIRIE du VERNET**

## Qu'est-ce que le DICRIM ?

Le document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour vocation de vous informer sur la conduite à tenir et les consignes à appliquer en cas d'alerte.

Ce document recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels, technologiques, attentats majeurs sur le territoire de la commune. Le DICRIM accompagne le Plan Communal de Sauvegarde qui permet à la mairie d'organiser l'assistance à la population en cas de sinistre important. Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

La gestion des événements s'appuie sur trois objectifs :

- Informer pour mieux appréhender l'évènement,
- Diriger les secours afin de sauvegarder les personnes et les biens
- Accompagner les populations



## Sommaire :

### **Présentation**

Page 2

### **Alerte**

Page 3

### **Risque Inondation**

Page 4

### **Risque Rupture de Barrage**

Page 4

### **Risques météorologiques**

Page 5

### **Risque terroriste**

Page 7

### **Risque radon**

Page 11

### **Risque technologique : TDM**

Page 11

## Notre commune est soumise aux risques suivants :

	<p><b>INONDATION</b></p>		<p><b>RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE</b></p>
	<p><b>RUPTURE DE BARRAGE</b></p>		<p><b>TERRORISTE</b></p>
	<p><b>RADON</b></p>		<p><b>TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</b></p>

## L'alerte de la population

En quoi consiste-t-elle ? Elle a pour but d'avertir les populations de la présence d'un danger immédiat. L'alerte peut être donnée pour tout évènement jugé comme pouvant porter atteinte à l'intégrité des populations, des biens et de l'environnement.

## Moyens d'alerte

- ◆ Mégaphone installé sur un véhicule municipal,
- ◆ Sirène raccordée au SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) située sur le toit de la
- ◆ mairie :
  - Signal d'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un silence
  - Signal de fin d'alerte : son continu de 30 secondes
- ◆ Sud Radio 101.4FM
- ◆ France Inter 87.9FM
- ◆ France Info 105.5 FM
- ◆ Chaines d'informations audiovisuelles

# RISQUE D'INONDATION

La commune est exposée à des inondations de crues dues au débordement de cours d'eau notamment l'Ariège ou la Lèze.

## A FAIRE :

- ◆ Fermez le gaz à l'extérieur et coupez l'électricité et fermez les portes
- ◆ Gagnez au plus vite les hauteurs ou la zone de regroupement
- ◆ N'emportez que vos papiers d'identité, vos devises et vos objets les plus précieux
- ◆ Ne revenez pas sur vos pas

## NE PAS FAIRE :

- ◆ S'aventurer sur une route inondée
- ◆ Boire de l'eau du robinet après une inondation
- ◆ Aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants sont là pour assurer leur sécurité



## LA DIFFUSION DE L'ALERTE

L'alerte sera transmise par la sirène et par sonorisation mobile.

Ecoutez la radio et la télévision  
Respectez les consignes

Vous pouvez également vous informer en mairie sur les consignes à suivre : 05 61 08 50 47

**Site Internet national de vigilance crues VIGICRUES (cartes de vigilance)**

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Répondeur téléphonique de la DREAL - PUBLIC : 0 820 100 110.

**Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !**

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines, des gestes simples peuvent vous sauver la vie.

-  Reportez tous vos déplacements à pied ou en voiture
-  Laissez vos enfants en sécurité à l'école
-  Réfugiez-vous à l'étage
-  Ne prenez pas votre voiture ; quelques centimètres d'eau suffisent à l'emporter
-  Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains
-  Coupez, si possible et sans vous mettre en danger, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
-  Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts
-  Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et de votre mairie
-  Contactez les personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS

Préparez un **kit d'urgence** contenant notamment de l'eau, de la nourriture, les copies des papiers d'identité, les traitements médicaux... et placez-le dans un endroit facile d'accès

**AYONS LES BONS RÉFLEXES**  
[pluie-inondation.gouv.fr](http://pluie-inondation.gouv.fr)



# RUPTURE DE BARRAGE



La commune est exposée au risque de rupture de barrage notamment ceux de Montbel et de Naguilhes.

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques
- Naturelles
- Humaines

Ainsi la rupture brutale d'un barrage provoquerait une onde de submersion très importante dont 3/4 de la population de la commune serait touchée.



**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE**

**consultez le dossier déposé en mairie**

---

**consignes en cas de rupture**

**2 minutes**  
**ALERTE**  
corne de brume  
ou services de secours

**SELON LES LIEUX**

gagnez immédiatement les hauteurs

montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés

n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

**FIN D'ALERTE**  
**30 secondes**

# RISQUES METEOROLOGIQUES



Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes adultes, handicapées sont invitées à s'inscrire sur le registre communal.

Nous pouvons être touchés par les risques météorologiques pouvant :

- ◆ Vent violent
- ◆ Orage
- ◆ Grand froid
- ◆ Canicule
- ◆ Neige—Verglas

A chaque risque météorologique, sont associées des conseils de comportement.



## VENT VIOLENT :

- ✓ Limitez vos déplacements.
- ✓ Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- ✓ En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- ✓ N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- ✓ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

## ORAGE :

- ✓ A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- ✓ Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ✓ Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- ✓ Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

## GRAND FROID :

Episode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent.
- Evitez les sorties le soir et la nuit.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.

De retour à l'intérieur :

- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne

bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

- Evitez les efforts brusques.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes.

**Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le "115»**

#### **NEIGE—VERGLAS:**

- Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte.

En tout cas :

- Emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.

- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

- Privilégiez les transports en commun.

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR)

- Préparez votre déplacement et votre itinéraire. - Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.

- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
- des chauffages d'appoint à combustion en continu.

Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence



#### **CANICULE :**

Episode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Pendant la journée :

- fermez volets, rideaux et fenêtres.

- Aérez la nuit

- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.

- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée.

- Continuez à manger normalement.

- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).

- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers

- Limitez vos activités physiques.

**Site Internet Météo France  
vigilance  
météorologique**

**[http://france.meteofrance.com/  
vigilance/](http://france.meteofrance.com/vigilance/)**

*Répondeur téléphonique non surtaxé  
de vigilance météorologique de  
Météo France : 05.67.22.95.00*

# RISQUE TERRORISTE



## AVANT :

- Au quotidien, **SURVEILLEZ** vos effets personnels dans les lieux publics
- **SIGNALEZ** tout comportement ou objet suspect en appelant le 17
- **REPEREZ** les issues de secours dans les lieux publics
- Avant d'assister à un évènement, renseignez-vous sur les modalités d'accès et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre les **CONTROLES** : fouille des sacs, ouverture de manteaux, interdiction des sacs volumineux, ...
- **Formez-vous aux GESTES QUI SAUVENT** : <http://www.comportementsquisauvent.fr>
- **Renseignez-vous sur les moyens d'alerte et apprenez les NUMEROS D'URGENCE**
- **Apprenez les BONS REFLEXES en consultant le site internet** : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risqueterroriste>

## ENGAGEZ-VOUS :

- sapeur-pompier volontaire, garde nationale (réserviste police, gendarmerie, armée), réserviste sanitaire, réserviste communal de sécurité civile, bénévole des associations agréées de sécurité civile
- Informez-vous et signalez une situation inquiétante de **RADICALISATION** au numéro vert 0 800 005 696 ou sur le Site : <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr>

## PENDANT :

### 1. ECHAPPEZ-VOUS

- Localisez le danger pour vous en éloigner
- Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper
- Ne vous exposez pas, alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger.

### 2. Si possible, CACHEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Eteignez la lumière et coupez le son des appareils. Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone
- Eloignez-vous des ouvertures et allongez-vous au sol, sinon abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier, ...)

### 3. ALERTEZ

- Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112
- Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque, gardez les mains ouvertes et levées

## Et aussi :

- Limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et des services de SECOURS
- Respectez les **CONSIGNES** des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux

## APRÈS :

- Si vous faites partie de la famille d'une victime, allez au **CENTRE D'ACCUEIL DES FAMILLES (CAF)** afin d'être informé sur vos proches (lieu indiqué par les autorités après un attentat)
- Contactez le 08VICTIMES au 08 842 846 37
- Informez-vous auprès du Guichet Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes

<http://www.gouvernement.fr/guide-victimes>

# **GUICHET** **ET** **UNIQUE D'INFORMATION** **DE DÉCLARATION POUR LES** **VICTIMES**

Vous trouverez des informations pour :

- Accéder à un SOUTIEN psychologique
- Contacter une association d'AIDE aux victimes
- FACILITER vos démarches
- Déposer PLAINTÉ ou vous constituer partie civile
- Demander une INDEMNISATION au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) <http://www.fondsdegarantie.fr>

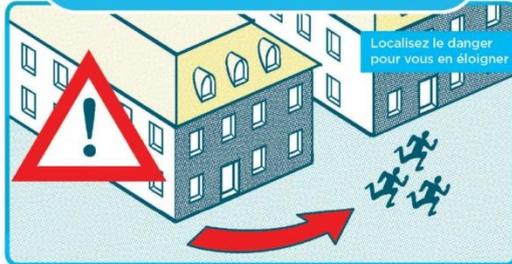
# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

## 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus :  
[www.encasdattaque.gov.fr](http://www.encasdattaque.gov.fr)



# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT SAUVER DES VIES.

## LES GESTES D'URGENCE

SI QUELQU'UN A ÉTÉ BLESSÉ AUTOUR DE VOUS



PUIS APPELEZ LES SECOURS : **15 SAMU 18 POMPIERS 112 N° EUROPÉEN 114**   



### PRÉVENTION

Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies. Formez-vous aux gestes d'urgence. RDV sur <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Les-gestes-qui-sauvent>



# RISQUE RADON



**Le radon est un gaz radioactif inodore, incolore et inerte présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos notamment dans les bâtiments.**

## **AVANT : DEPISTAGE**

Le dépistage consiste en la pose d'un dosimètre dans un ou plusieurs pièces de vie pendant au moins 2 mois et en hiver durant la période de chauffage.

Ce dépistage peut être réalisé par un organisme agréé qui vient réaliser un diagnostic mais il est également possible de procéder soi-même à la mesure en achetant des dosimètres radon auprès de l'une des sociétés qui les produisent et disposent de laboratoires permettant d'analyser les **résultats récoltés.**

**Pour l'achat d'un dosimètre :**

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/6-Comment-reduire-son-exposition-au-radon.aspx>

## **PENDANT : REDUIRE SON EXPOSITION AU RADON**

Quand la mesure conduit à mettre en évidence une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m<sup>3</sup>, il est alors nécessaire de rechercher une solution pour la réduire et pour cela d'identifier les facteurs susceptibles de favoriser la présence du radon.

Trois pistes sont en particulier à explorer pour cela :

- L'amélioration de l'étanchéité entre le sol et le bâtiment pour limiter l'entrée du radon,
- L'amélioration de la ventilation du bâtiment afin d'assurer un balayage efficace de l'air pour ainsi diluer la présence du radon,
- L'amélioration du système de chauffage si celui-ci favoriser le transfert du radon vers la partie occupée du bâtiment.

## **APRES : REFAIRE DE NOUVELLES MESURES POUR CONTRÔLER**

Quelle que soit la situation, l'efficacité d'une technique de réduction doit être vérifiée après sa mise en œuvre en effectuant de nouvelles mesures de concentration en radon.

# QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

**1** Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides

**2** Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.

**3** Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)

**4** Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.

**5** Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

**6** Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers : 18 ou 112  
SAMU : 15

**18**  
**112**  
**15**  
**114**

**7** Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !

**8** Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.

**9** Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



**ATTENTION !**

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.

Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.

Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr. Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.



# RISQUES TECHNOLOGIQUES TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque Transport de Matières Dangereuses (risque TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

3 types d'effets peuvent être associés :

- Explosion peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles, par l'échauffement d'une cuve et produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.
- un incendie peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite sur une citerne ou un colis contenant des marchandises dangereuses une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. Compte-tenu du fait que 70% des matières dangereuses transportées sont des combustibles ou des carburants, ce type d'accident est le plus probable. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.
- un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de

picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

## QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

Consignes générales :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes spécifiques au risque de transport de matières dangereuses :

### AVANT

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses :

les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées

### PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Protéger : S'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soit même.
  - Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (112), à la police ou la gendarmerie (17) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises. Dans le message d'alerte, préciser si possible :
    - le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
    - le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
    - la présence ou non de victimes ;
    - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc ;
    - le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.
- En cas de fuite de produit :
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
  - quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
  - rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales). Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

## CONSIGNES :



Enfermez-vous  
dans un bâtiment



Bouchez toutes  
les arrivées d'air



Écoutez la radio  
pour connaître les  
consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à  
l'école :  
l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas :  
libérez les lignes  
pour les secours



**LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE**  
 LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

**112**  
 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN  
 Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

**SAPEURS-POMPIERS**

**15 SAMU**  
 LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT  
 Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

**17**  
**POLICE SECOURS**  
 Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

**114**  
 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES  
 Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Ce document est également téléchargeable sur notre site officiel <https://www.mairie-le-vernet-31.fr/>